

Paris, le 18 mai 2017



À

Madame Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 Avenue Duquesne  
75350 PARIS SP07

Lettre recommandée avec AR

Objet : la profession d'infirmier-anesthésiste, IADE

Madame la Ministre,

Le **Syndicat National des Infirmiers-Anesthésistes (SNIA)** vous félicite pour votre nomination à ce poste de très hautes responsabilités qu'est celui de Ministre des Solidarités et de la Santé.

Nous voulons attirer votre attention sur le conflit que nous menons, avec des centrales syndicales, depuis plusieurs années.

Notre profession s'est pliée aux exigences de l'Enseignement Supérieur pour que la réingénierie de notre formation corresponde à un niveau universitaire Master 2.

Ce nouveau dispositif a été appliqué dès la rentrée de septembre 2012.

Cependant, il a fallu que notre profession descende dans la rue pour qu'enfin le décret octroyant le niveau Master paraisse en décembre 2014.

Infirmier-anesthésiste est une profession bac+5 depuis plus de 45 ans et le cursus s'étend sur 7 années.

Le décret relatif à notre exercice professionnel a été récemment rénové afin de mieux correspondre à une réalité de terrain.

Nous sommes la seule profession paramédicale à jouir d'un tel niveau d'autonomie d'exercice sous supervision médicale.

Il était donc nécessaire que cela se traduise réglementairement et l'article R4311-12 du Code de Santé Publique, entre autres, a été modifié.

Nous venons par décret, ce 10 mai 2017, de récupérer notre corps professionnel spécifique.

En revanche, les ministres de la Santé et de la Fonction Publique précédents ont refusé d'y intégrer l'encadrement IADE alors que c'était une demande forte de la profession.

Toutes les organisations médicales de l'anesthésie-réanimation ont pourtant également réclamé, lors des réunions de concertations sur notre exercice, que la spécificité IADE soit prise en compte dans le management des équipes d'infirmiers-anesthésistes.

Par ailleurs, les revendications salariales de notre profession n'ont absolument pas été exaucées à ce jour.

Aujourd'hui, nous sommes une profession bac+5 et Master.

Au vu des autres professions bac+5 Master des différentes Fonctions Publiques, l'« Égalité » de la devise de la République Française est loin d'être une réalité.

Certains y voient même une discrimination salariale liée au genre des filières soignantes.

Nous revendiquons l'équité pour que notre profession soit rémunérée en prenant en compte son haut niveau de compétences, ses lourdes responsabilités et ses contraintes professionnelles.

Nous demandons que la profession d'IADE bénéficie des grilles indiciaires dites « A type » de la Fonction Publique et que les critères évidents de pénibilité de toute la filière soient reconsidérés et admis.

Dans son programme, le Président Emmanuel MACRON, annonçait vouloir "une France qui répare les injustices".

C'est précisément ce que nous réclamons depuis longtemps pour la profession d'infirmier-anesthésiste.

Nous demandons à vous rencontrer pour vous exposer plus en détails nos revendications actuelles et les différents problèmes rencontrés par notre profession.

Pour ce faire, je vous serai très reconnaissant de ne pas déléguer cette rencontre, comme l'ont fait à chaque fois vos prédécesseurs, à vos conseillers ministériels ou aux représentants de la DGOS.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

Jean-Marc SERRAT  
Président du SNIA

